Déclaration de l'Unsa-Education au CDEN du 10 Février 2022

Madame la préfète, Monsieur le vice-président, Monsieur le DASEN,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Une première remarque concernant l'horaire de cette instance : débuter un CDEN à une heure si tardive pourrait laisser penser que les débats ont vocation à être courts. Pourtant les sujets à l'ordre du jour vont certainement nécessiter du temps d'échange et de débat. Nous savons à quel point les agendas sont contraints pour autant nous espérons que nous aurons le temps nécessaire pour que cette instance ne soit pas négligée.

La très forte mobilisation du 13 janvier a poussé l'exécutif à réagir et acter l'ouverture des listes complémentaires des Professeurs des Ecoles et le recrutement de contractuels. Pour autant, les postes ont du mal à trouver preneurs. Pour l'Unsa Education ce n'est pas très surprenant puisque les conditions proposées ne permettent pas de rivaliser avec les offres d'emploi d'autres secteurs. L'attractivité des métiers de l'Éducation est le défi numéro 1 de notre système éducatif. La crise sanitaire qui dure depuis deux ans n'a pas créé ce phénomène, mais l'a démontré et amplifié. Il est urgent d'agir. Entre l'inflation et le gel du point d'indice, les femmes et les hommes qui, au quotidien, assurent les missions de service public, sa stabilité et sa continuité sur tout le territoire ne sont pas à l'abri des fins de mois difficiles. L'Unsa Education au sein de l'Unsa Fonction Publique demande la tenue urgente d'un Grenelle de la Fonction Publique et souhaite que des mesures fortes soient prises en terme de pouvoir d'achat et de rémunération.

La gestion de la crise sanitaire depuis presque deux ans met les équipes et l'ensemble du système sous une tension très forte, personne ne l'ignore ici. M. le DASEN, vous venez d'adresser un courrier aux directrices, directeurs et enseignants des écoles du département comme vous vous y étiez engagé au cours de notre audience du 24 janvier. Si certains ne manqueront surement pas de dire que ce ne sont que des mots, nous tenons ici à vous remercier parce que ces mots et ces remerciements étaient attendus par nos collègues et nous estimons qu'ils sont bienvenus après cette période encore une fois très éprouvante.

Premier point à l'ordre du jour : la carte scolaire. Nous l'avons dit en CTSD, la démographie de notre département nous interroge au plus haut point. Certains territoires de la Vienne se vident irrémédiablement. Monsieur le DASEN, Mesdames et Messieurs les élus, il va être indispensable d'impulser des projets innovants et stimulants pour dynamiser les territoires et maintenir un service public de qualité. Si certains collèges voient leurs effectifs remonter, cela est loin d'être le cas à certains endroits. Peut-être faudrait-il interroger le dogme de maintien coûte que coûte de tous les collèges de notre département. S'il n'est pas possible d'y réfléchir sur certains territoires tel que celui de l'Isle Jourdain la question peut se poser ailleurs. Pour l'Unsa Education, c'est bien la réussite et l'enrichissement de nos élèves qui doit être au cœur de nos préoccupations. Aussi, il nous parait indispensable que chacun prenne ses responsabilités pour offrir des conditions

d'enseignement stimulantes et dynamiques pour l'ensemble des collégiens. De la même manière, si nous avons conscience que les périodes électorales ne sont pas propices à la réflexion autour de projets de restructuration d'écoles, il va être indispensable de remettre l'ensemble de la communauté éducative autour d'une même table sur certains territoires de la Vienne. Nous ne pouvons pas laisser les écoles se vider sans réagir.

Au CTSD, vous avez dû, Monsieur le DASEN, renoncer à prendre quelques mesures qualitatives que vous aviez initialement prévues. Si nous comprenons le choix de maintenir des classes plutôt que de prendre ces mesures, nous le regrettons, en particulier concernant la brigade d'appui. C'est un dispositif innovant testé dans notre département depuis plusieurs années et porté en exemple en CHSCT ministériel. Si les brigades d'appui ne répondent pas à tous les problèmes dans la durée, elles permettent à un moment donné d'apporter un soutien réel à une situation d'urgence et bien souvent de souffrance des élèves et des collègues. Plusieurs enseignants ont rapporté le fait que cette aide avait permis de désamorcer des situations de classe qui devenaient insoutenables pour tous.

Nous n'allons pas reprendre ici tout l'argumentaire développé en CTSD concernant le calendrier de cette carte scolaire mais, une fois de plus, nous vous appelons à la plus grande vigilance pour qu'il n'y ait pas de concomitance des calendriers du mouvement et de la phase d'ajustement de la carte scolaire.

Un point à l'ordre du jour de ce CDEN concerne l'ouverture du collège Joséphine Baker. Dans les documents, il y a quelques informations sur l'arrivée des personnels mais seulement sur les administratifs et la collectivité. Du côté des enseignants et de la vie scolaire du collège d'Henri IV nous avons des remontées qui nous interrogent. D'après nos informations, les AED seraient amenés à travailler tard le vendredi 15 avril (veille des vacances) et, pour certains, le vendredi 29 avril (avant la reprise). Ces personnels seront-ils payés en heures supplémentaires ? Si non, pourront-ils récupérer ces heures ? De plus, il n'est pas fait mention du transfert de la SEGPA de France Bloch sur Joséphine Baker. De nombreuses informations circulent sans pour autant que nous ayons de certitude sur ce qu'il est effectivement prévu pour ce transfert. Là encore, nous aimerions des éclaircissements pour pouvoir donner des informations claires et fermes aux enseignants concernés.

Autre point que nous souhaitons aborder : la SEGPA de Chauvigny. Il y a quelques années, cette structure débordait d'élèves et nous ne comprenons pas les effectifs si bas attendus à la rentrée prochaine. Nous savons que des places sont laissées en 6ème pour permettre les éventuelles réorientations, pour autant les chiffres nous paraissent anormalement bas. Y aurait-il moins d'élèves relevant de SEGPA sur le Montmorillonnais ? Pourtant les collègues du collège indiquent, quant à eux, la mise en place de nombreux PAP dans leurs classes et tentent de réorienter des élèves en souffrance au collège car ils sont en très grande difficulté scolaire.

Pour l'Unsa Education,

Cécile CAPY-GILARDOT

Alice GAUTRON